

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
Réunion ordinaire du 2 SEPTEMBRE 2025**

Nombre de Conseillers : 12

Présents : 10

*Quorum atteint (7)*

Pouvoirs : 2

Votants : 12

L'an deux mil vingt-cinq le deux du mois de septembre à 18h30, le Conseil Municipal de la Commune d'Assais-Les-Jumeaux, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Salle de la Mairie, sous la Présidence de M. Jean-Claude LAURANTIN, Maire de la Commune d'Assais-Les-Jumeaux

Date de la convocation : 26 août 2025

Etaient présents :

Jean-Claude LAURANTIN, Fabrice DURAND, Christophe POTET, Joël NERBUSSON, Fabrice ADAMO, Annie LAURENTIN, Adrien MILLET, Sabrina LAURENTIN, Alexandre NIKSARLIAN et Sophie RIVALLEAU

Excusés :

- ✓ Christian PRUNIER donne pouvoir à Fabrice DURAND
- ✓ Jean-Louis RIDOUARD donne pouvoir à Jean-Claude LAURANTIN

Fabrice ADAMO a été nommée secrétaire de séance.

=====

**CONVENTION DE MISE A DISPOSITION GRATUITE ET TEMPORAIRE  
Avec l'EARL « Des Rosiers »**

Afin que la parcelle section 143ZC N°13 située au lieu dit « La Plaine du Champ de la Gass » sur la Commune d'Assais-Les-Jumeaux, d'une contenance de 1ha 41a et 30ca soit entretenue, il est proposé que l'exploitant M. Xavier GABORIT, représentant l'EARL « Des Rosiers », continue à la cultiver. Cependant la Commune se réserve le droit de la reprendre à tout moment en fonction de ses besoins.

A cet effet, M. le Maire sollicite l'autorisation de renouveler la convention de mise à disposition gratuite et temporaire avec l'exploitant, M. Xavier GABORIT, représentant « L'EARL des Rosier », sise à Les Jumeaux à Assais-Les-Jumeaux, pour la période du **29 septembre 2025 au 28 septembre 2026**.

- Vu Le Code général de la propriété des personnes publiques, notamment ses dispositions relatives à la gestion des biens du domaine privé,
- Vu le Code rural et de la pêche maritime,
- Vu la convention de mise à disposition gratuite signée le 29 septembre 2022, date de signature de la convention initiale, entre La Commune d'Assais-Les-Jumeaux et « L'EARL Des Rosier »,
- Vu L'intérêt pour la collectivité de permettre la valorisation de cette parcelle à vocation agricole,
- Vu L'absence de besoin immédiat pour un autre usage public de ladite parcelle,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **DECIDE**, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- De renouveler la convention d'occupation à titre précaire et gratuite du **29 septembre 2025 au 28 septembre 2026**, avec l'exploitant de « l'EARL DES ROSIERS », M. GABORIT Xavier, selon les conditions de la convention initial
- D'autoriser M. Le Maire à signer tous les documents liés à cette délibération

Fait à Assais-Les-Jumeaux, le 3 septembre 2025

Et ont signé Le Maire et Le Secrétaire

Le Secrétaire de Séance,  
Fabrice ADAMO



Le Maire,  
Jean-Claude LAURANTIN

  


AR-Préfecture

079-217900166-20250723-9-DE

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 03-09-2025

Publication le : 03-09-2025